



Assurance scolaire

vendredi 2 septembre 2016, par [Animateur du site](#)

Chaque élève inscrit dans l'établissement est assuré auprès de la mutuelle St Christophe en responsabilité civile, 24h sur 24, 7jours sur 7, y compris hors temps scolaire et en famille.

- Ce contrat couvre les enfants lors de leurs séjours à l'étranger et comprend une assistance rapatriement au cours des voyages scolaires.
- Cette assurance couvre également le bris ou la dégradation de lunettes ou appareils dentaires (sur présentation de facture et après formalités d'usage).

Attention, l'assurance ne fonctionne pas dans le cas de perte ou de vol de quel que matériel que ce soit.